

Comment se protéger ?

Lorsque le bruit est excessif, il peut avoir des conséquences sur la santé, mais peut aussi **augmenter le risque d'accident du travail**. Il perturbe la communication, gêne la concentration, détourne l'attention.

La prévention

L'employeur est tenu de protéger ses salariés. Il peut agir à différents niveaux.

🕒 **La prévention collective** : encoffrement des machines, choix de matériel moins bruyant, isolation phonique des locaux ...

🕒 **La protection individuelle** :

- casque antibruit
- bouchons d'oreilles en mousse
- bouchons moulés

Se laver soigneusement les mains avant de les mettre ou de les retirer



Pour que votre **protection** individuelle soit **efficace**, il faut :

- **La mettre en place** et l'ajuster avant d'entrer dans un lieu bruyant
- **La porter pendant toute la durée d'exposition** au bruit (l'enlever même un court instant, diminue considérablement son efficacité)
- Si le bruit vous gêne dans votre travail, parlez-en. Signalez-le à votre employeur, **à votre médecin du travail**, aux délégués du personnels, aux membres du CHSCT

L'audiogramme

De quoi s'agit-il ?

C'est un examen de l'audition entrant dans le cadre de la surveillance médicale

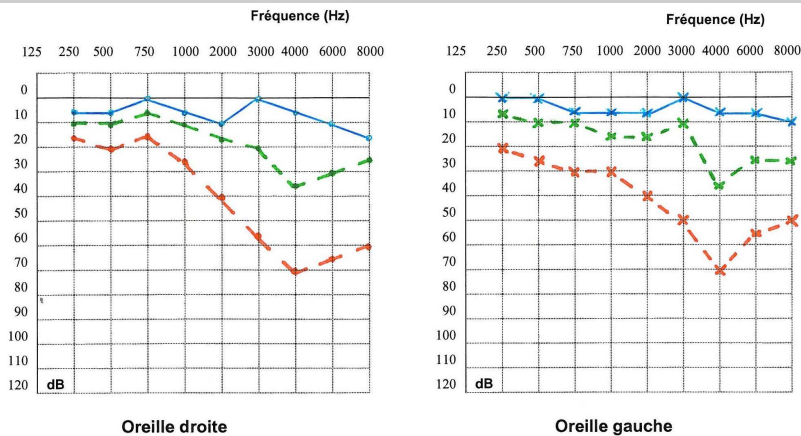
Le terme audiogramme désigne un graphique (un pour chaque oreille) illustrant votre capacité auditive. Cet examen est effectué en cas d'exposition professionnelle au bruit.

Le bruit (d'origine professionnelle ou loisirs) peut avoir une incidence sur votre santé. Il génère fatigue, stress, anxiété, troubles de l'attention, troubles du sommeil, sifflements ou bourdonnements d'oreille (acouphènes).

En cas d'exposition intense et/ou prolongée, le bruit peut entraîner une **perte auditive**, voire une **surdité**.



Comment ça marche ?



- audition normale
- - - perte auditive **initiale** liée à une exposition professionnelle
- - - **évolution** de la perte auditive dans le temps

On mesure le seuil d'audition pour différentes fréquences, de 250 Hz (pour les sons graves) à 8000 Hz (pour les sons aigus). L'intensité du bruit est mesurée en décibel (dB).

- Sur **l'axe vertical** du graphique on identifie l'intensité du bruit. Plus on s'éloigne du **0 dB** plus la perte auditive est importante. Un seuil compris entre **0 et 25 dB** est considéré comme **normal**. Le vieillissement peut être à l'origine d'une perte auditive sur les sons aigus.
- Sur **l'axe horizontal**, on identifie les **fréquences** en Hertz (Hz). La perte auditive d'origine professionnelle commence par une baisse sur la fréquence 4000 Hz, c'est pourquoi elle passe souvent inaperçue au début. En effet, les fréquences de la parole (500 à 2000 Hz) ne sont pas encore atteintes.

La déficience auditive est un processus graduel

La perte auditive est IRREVERSIBLE

Exposition professionnelle et cadre réglementaire

- Pour une journée de travail de 8 heures, la valeur limite d'exposition est de 80 dB.
- Entre 80 et 85 dB l'employeur doit mettre des **Equipements de Protection Individuelle (EPI)** à disposition du salarié.
- Pour une exposition **supérieure à 85 dB**, le port d'EPI adaptés à l'intensité sonore est **obligatoire** (art. R4431-2 et R4431-3 code du travail).

